

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D95-2016

Séance du 24 novembre 2016 – Convocation du 15 novembre 2016

Compte rendu affiché le 2 décembre 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Claire POINT ; Jean-Jacques DUPERRAY par Marc GRAZIANA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Programmation animations 4^{ème} tranche

L'appel à projets "animation de la commune", présenté aux associations le 18 janvier 2016, vise à soutenir des projets d'animation à Neuville-sur-Saône au centre-ville et dans les quartiers, afin de dynamiser la vie locale, de coordonner les initiatives sportives et culturelles et de renforcer la visibilité des actions.

Les projets présentés sont étudiés en fonction de leur cohérence par rapport aux objectifs définis, aux moyens mis en œuvre, aux partenaires mobilisés et à la mise en réseau.

Par les délibérations du 24 mars, du 23 juin et du 22 septembre 2016, le Conseil municipal a déjà attribué des subventions à 15 projets de la programmation animation. Aujourd'hui il s'agit d'adopter les aides en faveur des animations de fin d'année, notamment la Maison du Père Noël mise en œuvre par le Théâtre des Bords de Saône et différents spectacles présentés et portés par la MJC de Neuville.

Les conseillers présidents d'associations ne prennent pas part au vote concernant leur association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du 24 mars relative au Budget Primitif 2016,
- VU le Budget Primitif 2016,
- **DÉCIDE de l'attribution des subventions en faveur des projets des associations conformément à la liste ci-annexée,**
- **PRECISE que ces dépenses figurent aux articles 6288 et 6574 du Budget Communal,**
- **AUTORISE Madame le Maire à ordonnancer les subventions sur les bases définies ci-dessus et à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 24 novembre 2016
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 29/11/2016
- Publication ou affichage le 29/11/2016

Valérie GLATARD, Maire.



HÔTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuillesursaone.fr
accueil@mairie-neuillesursaone.fr


